

Conversation enregistré à mon insu.

Par **Penal**, le **04/04/2018** à **18:50**

Bonjour,

J'ai une question pour une affaire très très compliquée.

J'ai été victime d'un "piège" de la part de plusieurs personnes. Les personnes en questions m'ont ajouté sur le célèbre réseau social sxxx afin de me poser des questions, je précise que j'avais bu et qu'ils étaient au courant.

Ils m'ont fait dire tout et n'importe quoi dessus, et sachant que je ne tiens pas vraiment l'alcool, j'ai raconté un peu n'importe quoi. Ils m'ont fait parler d'à peu près toutes les conneries que j'ai pu faire dans ma vie (bien que les 3/4 des choses émanant de cette conversation sont fausses). Ils avaient aussi volé mon mot de passe fxxxk, il y a de ça deux ans, sans que je le saches et ont enregistré plusieurs conversations avec des personnes. Maintenant ils me menacent de tout montrer.

J'aimerais savoir si cela constitue en soi une preuve devant un tribunal, svp?

Merci.

Par **Penal**, le **04/04/2018** à **19:23**

Je tiens a préciser qu'il m'avait dérobé mon telephone de manière violente afin d'enregistrer des conversations comprometeuse pour me faire du chantage

Par Visiteur, le 04/04/2018 à 19:26

Bonjour,

Vous pouvez peut être commencer par un dépôt de plainte pour abus de faiblesse.

Par Penal, le 04/04/2018 à 19:28

Oui ça je verrais par la suite

En vrai j'aimerais juste savoir si cette conversation peut etre une preuve devant un tribunal

Et si les conversation qu'ils ont pris de mon Facebook sans mon accord aussi?

Par Penal, le 04/04/2018 à 20:30

Personne?

Par Tisuisse, le 05/04/2018 à 09:25

Bonjour,

Commencez déjà par déposer plainte comme cela vous a été proposé précédemment, la suite découlera de cette plainte.

Par morobar, le 05/04/2018 à 19:46

En matière pénale tout est bon. Pas besoin de preuve loyale pour la présenter au juge.